



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Délégation de fonction et de signature pour
les périodes de suppléance de Monsieur
Jean-Marie VUYLSTEKER
Adjoint au Maire

DGA Ressources Internes et
Modernisation
Direction des Finances, de la
Commande Publique, des affaires
juridiques et Immobilières

DFCPAJI_AR2024_082

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement l'article L 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire le 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n°2 du 13 septembre 2020 fixant à 19 le nombre des Adjointes et Adjointes de quartier ;

Vu la délibération n°3 du 13 septembre 2020 portant élection des Adjointes et Adjointes de quartiers ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 attribuant une délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Adjoint au Maire ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023_0087 du 26 décembre 2023 attribuant une délégation de fonction et de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il convient pour la bonne marche et la continuité des affaires communales en cas d'absence ou d'éloignement ponctuel de la Commune du Maire et de plusieurs Adjointes, de prévoir la faculté de signature,

Considérant la nécessité de maintenir les délégations en cas d'absence, d'empêchements ou d'éloignement prolongé.



ARRETONS

Article 1 – Les délégations de fonction et de signatures attribuées, sous notre surveillance et notre responsabilité à **Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER**, Adjoint au Maire sont supplées, à compter du 13 octobre 2024 jusqu'au 21 octobre 2024 inclus, et subdélégées à **Monsieur Peter MAENHOUT**, Adjoint au Maire.

Les signatures de **Monsieur Peter MAENHOUT** devront être précédées de la mention « Pour le Premier Adjoint absent et empêché, par délégation du Maire ».

Article 2 – Le champ de subdélégation implique l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des projets et opérations, la coordination des différents acteurs et intervenants, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, et réseaux d'information dans le cadre relatif aux Grands Projets et à la Rénovation Urbaine, à la Commande Publique, aux Affaires juridiques et à la santé.

Article 3 – Dans le champ de sa subdélégation, **Monsieur Peter MAENHOUT** reçoit également délégation de signature pour :

- Toutes correspondances, pièces administratives, dans le champ de cette délégation ;
- Les conventions approuvées par délibération du conseil municipal et conclues avec les différents partenaires de la Commune ;
- Les bons de commandes qui procèdent de l'exécution d'un marché ou accord-cadre, les factures en attestation du service fait, les certificats ;
- Toutes les commandes et ce, sans limitation de montant.

Article 4 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

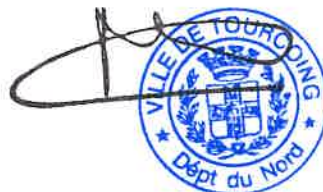
Article 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **11 SEP. 2024**

Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing,

Signature et paraphe de l'Adjoint délégataire :

Maenhout P. pn



Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site Internet de la Ville le :